

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-079

**Convention d'utilisation d'équipements sportifs de la Ville
de Le Pontet au profit de l'école élémentaire Jules Cassini**

Rapporteur : *Catherine PRAT*

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<u>Séance du 24 septembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Georges BERTANA

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune permet chaque année aux écoliers de bénéficier de cours de natation, grâce à une convention de mise à disposition avec la ville du Pontet.

Cette action implique un engagement financier conséquent que la municipalité tient à maintenir année après année afin de continuer à offrir cette opportunité aux enfants scolarisés au sein de l'école élémentaire Jules Cassini.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui indique que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, toute acte conservatoire de ses droits,

Vu la décision municipale N° 2024_DM_193 en date du 26 juillet 2024 de la ville du Pontet qui acte la convention annexée,

Vu la décision municipale N° 133 en date du 05 juin 2024 de la ville du Pontet qui réactualise les tarifs de la régie de recettes animation piscine,

Considérant que la ville de Le Pontet met à disposition les locaux, situés au 1 avenue Pierre de Coubertin – 84130 LE PONTET – Piscine municipale, en vue de permettre l'enseignement de la natation aux élèves, selon les modalités et conditions indiquées dans la convention,

Considérant que la convention est faite à titre précaire et est révoicable à tout moment pour des motifs d'intérêt général,

Considérant qu'un titre de recette doit être établi en référence au coût de l'équipement par séance de 22€ pour la piscine et au coût de l'enseignement et par maître-nageur de 25€ par séance,

Considérant que la mise à disposition s'applique pour l'année scolaire 2024-2025,

Considérant que l'utilisation s'effectue dans le respect de l'ordre de public, de l'hygiène, des règles de sécurité et de tranquillité publique,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

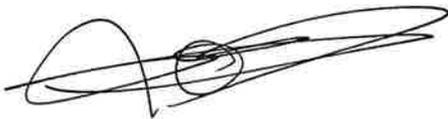
- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération pour l'utilisation d'équipements sportifs de la Ville de Le Pontet au profit de l'école élémentaire Jules Cassini de Morières-lès-Avignon.
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024
Le Maire,


Grégoire SOUQUE

